

Traduction des propositions de la concertation dans le projet de charte 2023/2038 du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine

- ❖ Entre septembre et décembre 2018, **316 personnes*** ont contribué à l'élaboration d'un diagnostic **partagé** sur les territoires et ont commencé à formuler des propositions.
- ❖ Entre janvier 2019 et juin 2019, **269 personnes*** se sont emparées de ce diagnostic pour produire des **enjeux hiérarchisés et des pistes d'actions**.
Retrouvez l'intégralité des propositions sur www.ICI2038.fr

10 groupes de travail se sont réunis à 3 reprises :

- L'avenir de nos paysages
- Habiter sur notre territoire
- La nature et l'Homme
Pratiques agricoles et alimentations
- La forêt, une ressource aux multiples usages
- Évolutions climatiques, révolution énergétique
- Richesses économiques et emplois
- L'eau, notre bien commun
- Des habitants sensibilisés et citoyens
- Implication de tous et coopérations

- ❖ Le Parc a organisé, complété, priorisé et arbitré ces propositions pour composer le projet de territoire de 2023 à 2038

* *habitants, associatifs, entreprises, élus, agents de collectivité, d'institutions ou de l'État*

VOCATION I TRANSVERSALE - ANIMER COLLECTIVEMENT LA CHARTE PAR L'ENGAGEMENT CITOYEN ET LES SYNERGIES TERRITORIALES

Extraits des propositions de la concertation	Orientations et mesures du projet de charte
<p><i>Appliquer réellement le slogan « une autre vie s'invente ici ».</i></p> <p>Groupe habitants</p> <p><i>Construire un récit partagé, une vision, une culture commune. Rêver le Parc. Définir renforcer une identité, une signature forte vecteur d'une action collective.</i></p> <p>Groupes habitants, habiter, eau,</p> <p><i>Co-produire de la connaissance. valoriser les vécus des habitants pour construire un récit commun.</i></p> <p>Groupes nature, eau, paysage, habitants, habiter</p> <p><i>Eduquer aux patrimoines, à la nature, aux enjeux.</i></p> <p>Groupes paysage, nature, habitants</p> <p><i>Partager et diffuser des pratiques.</i></p> <p>Groupes paysage, habitants, énergie, coopérations</p> <p><i>Renforcer la prise de conscience pour renforcer l'engagement, de nouveaux comportements.</i></p> <p>Groupes habitants, paysage</p> <p><i>Préparer et accélérer le changement.</i></p> <p>Groupe habitants</p>	<p>Orientation 1 : Partager les connaissances et les pratiques</p> <p>Mesure 1 – Coproduire les connaissances pour s'adapter à un territoire en évolution</p> <p>Mesure 2 – Conforter l'appropriation des patrimoines et de l'environnement</p> <p>Mesure 3 – Accompagner le changement des modes de vie</p>
<p><i>Favoriser l'interconnaissance et la coopération</i></p> <p>Groupes paysage, nature, énergie, habitants, coopérations</p> <p><i>Renforcer la place des citoyens</i></p> <p>Groupes paysage, habiter, nature, agriculture, énergie, économie, habitants, coopérations</p> <p><i>Promouvoir la culture de la participation</i></p> <p>Groupes habiter, habitants, coopérations</p> <p><i>Expérimenter des modes de gouvernance au sein du Parc. Groupe coopérations</i></p> <p><i>Mettre en place des instances spécifiques associant les acteurs et les citoyens.</i></p> <p>Groupes nature, agriculture, économie, eau</p> <p><i>Privilégier les liens entre les communes et le Parc. Groupe nature</i></p>	<p>Orientation 2 : Promouvoir une gouvernance territoriale partagée.</p> <p>Mesure 4 - Renforcer la place du citoyen dans les processus de décision.</p> <p>Mesure 5 : Améliorer l'interconnaissance et les coopérations territoriales</p>

VOCATION II - PRESERVER LES RICHESSES PATRIMONIALES ET TRANSMETTRE CES BIENS COMMUNS

Extraits des propositions de la concertation	Orientations et mesures du projet de charte
<p><i>Avoir une vision globale partagée.</i> Groupe eau</p> <p><i>Adapter les activités aux milieux humides, pas l'inverse.</i> Groupe eau</p> <p><i>Identifier et évaluer l'impact des activités actuelles et futures sur l'eau et les milieux aquatiques.</i> Groupe eau</p> <p><i>Favoriser la participation citoyenne à la connaissance, à la diffusion d'information et à la régulation de l'eau.</i> Groupe eau</p> <p><i>Mettre en place une instance spécifique sur l'eau (préservation des milieux et besoins en eau) associant les acteurs et les citoyens.</i> Groupe eau</p> <p><i>Privilégier l'accès à la ressource en eau aux agriculteurs ayant une pratique respectueuse de la biodiversité et le partage de l'eau avec les autres acteurs.</i> Groupe agriculture</p>	<p>Orientation 3 : Optimiser la gestion durable de l'eau, des sols et sous-sols</p> <p>Mesure 6 - Se réappropriier l'eau comme bien commun.</p> <p>Mesure 7 - Maintenir et restaurer des sols vivants.</p> <p>Mesure 8 - Gérer durablement les ressources minérales.</p>
<p><i>Faire du Parc un territoire à biodiversité positive.</i> <i>Que le Parc soit l'entité supra, l'assembleur pour assurer la cohérence des actions et ambitions.</i> <i>Impulser le changement, par une gouvernance locale et un pilotage des instances collectives.</i> <i>Privilégier le lien entre les communes et le Parc</i> <i>Faire relai et être soutien technique.</i> Groupe nature</p> <p><i>Préserver et restaurer les fonctionnalités écologiques.</i> Groupe paysage</p> <p><i>Soutenir les agriculteurs dans la gestion des biens communs</i> <i>Accompagner le changement des pratiques pour préserver les sols et augmenter la biodiversité.</i> Groupe agriculture</p>	<p>Orientation 4 : Affirmer un territoire à haute valeur naturelle</p> <p>Mesure 9 - Atteindre un haut niveau de biodiversité sur l'ensemble du territoire</p> <p>Mesure 10 - Conserver et renforcer les continuités écologiques</p> <p>Mesure 11 - Préserver et valoriser le patrimoine géologique.</p> <p>Mesure 12 – Maîtriser les pratiques récréatives dans les espaces naturel</p>

VOCATION II - PRESERVER LES RICHESSES PATRIMONIALES ET TRANSMETTRE CES BIENS COMMUNS

Extraits des propositions de la concertation	Orientations et mesures du projet de charte
<p><i>Aller vers une gestion participative des paysages.</i></p> <p><i>Définir des orientations singulières, une ambition du beau et du bien-être.</i></p> <p><i>Déterminer les paysages emblématiques.</i></p> <p><i>Favoriser l'interconnaissance et la coopération.</i></p> <p><i>Envisager la résilience à travers une conservation inventive matérielle et immatérielle.</i></p> <p><i>Relier la politique énergétique à la préservation des paysages</i></p> <p>Groupe paysage</p>	<p>Orientation 5 : Anticiper l'évolution des paysages</p> <p>Mesure 13 – Agir pour des paysages vivants et de qualité</p> <p>Mesure 14 - Valoriser les paysages culturels du Val de Loire</p>

VOCATION III - IMPULSER ET SOUTENIR DE NOUVEAUX MODELES ECONOMIQUES

Extraits des propositions de la concertation	Orientations et mesures du projet de charte
<p><i>Mettre l'humain au centre des modèles économiques, faire de l'économie durable la norme sur le territoire.</i></p> <p><i>Relocaliser l'économie.</i></p> <p><i>Ouvrir à de nouvelles orientations économiques en fonction de l'évolution climatique sur notre territoire en liaison avec des ressources identifiées.</i></p> <p><i>Identifier de grandes familles de compétences dans lesquelles on pourrait réfléchir pour promouvoir des formations. Imaginer une organisation du travail différente.</i></p> <p>Groupe économie</p> <p><i>Favoriser l'écoconstruction, les bâtiments à énergie positive.</i></p> <p>Groupe habiter</p>	<p>Orientation 6 : Tendre vers de nouveaux modèles économiques écoresponsables et coopératifs</p> <p>Mesure 15 - Appuyer les dynamiques économiques, écoresponsables et collaboratives</p> <p>Mesure 16 - Relever les défis énergétiques et environnementaux de la filière du bâtiment</p> <p>Mesure 17 - Promouvoir des acteurs motivés et sensibles aux valeurs du Parc</p>
<p><i>Renforcer l'autonomie alimentaire saine en rapprochant les agriculteurs et les consommateurs.</i></p> <p>Groupe économie</p> <p><i>Encourager et soutenir une agriculture respectueuse du vivant.</i></p> <p><i>Renforcer la place des citoyens dans les filières agricoles.</i></p> <p><i>Imposer une gestion durable. Accompagner le changement de pratiques agricoles préserver les sols, augmenter la biodiversité et assurer la résilience des exploitations.</i></p> <p><i>Accompagner la transition agricole et alimentaire et la valorisation de l'agriculture en favorisant la reconnaissance de l'agriculteur et de son travail, et la prise en compte de l'aspect environnemental.</i></p> <p>Groupe agriculture</p>	<p>Orientation 7 : Accélérer la transition alimentaire et agricole</p> <p>Mesure 18 - Construire un système alimentaire sain, local et équitable</p> <p>Mesure 19 - Soutenir une agriculture de proximité et respectueuse du vivant</p>

VOCATION III - IMPULSER ET SOUTENIR DE NOUVEAUX MODELES ECONOMIQUES

Extraits des propositions de la concertation	Orientations et mesures du projet de charte
<p><i>Concilier biodiversité et gestion de la forêt.</i></p> <p><i>Focaliser l'action du Parc sur les petites surfaces en tant que relais et en synergie avec les établissements de gestion existants.</i></p> <p><i>Favoriser la prise en compte par les acteurs d'une gestion forestière durable, favorable à la biodiversité, à la lutte contre le changement climatique et au développement de la filière locale.</i></p> <p><i>Favoriser le développement des filières locales.</i></p> <p>Groupe forêt</p>	<p>Orientation 8 : Reconnaître la forêt et la filière bois comme vecteurs de développement local</p> <p>Mesure 20 - Consolider les pratiques vertueuses de gestion des espaces forestiers.</p> <p>Mesure 21 - Valoriser les fonctions de la forêt et concilier les usages.</p>
<p><i>Mettre en avant le tourisme de partage, d'ancrage, d'expérience de vie, avec la valorisation de la Loire, des milieux (angle respectueux vertueux)</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Promouvoir la culture et le tourisme culturel comme vecteur de développement en lien avec des activités économiques comme l'agriculture</i> - <i>Valoriser la marque « valeur Parc »</i> - <i>Développer le tourisme durable valorisant les patrimoines naturels.</i> <p>Groupe économie</p> <p>Et propositions issues du forum de la Charte Européenne de Tourisme Durable</p>	<p>Orientation 9 : Revendiquer une destination touristique durable et singulière</p> <p>Mesure 22 - Révéler une offre de tourisme de nature et de découvertes.</p> <p>Mesure 23 - Accompagner l'adaptation de la filière touristique pour une destination durable.</p>

IV - ANTICIPER LES MUTATIONS TERRITORIALES POUR REINVENTER L'AMENAGEMENT

Extraits des propositions de la concertation	Orientations et mesures du projet de charte
<p><i>Prendre en compte le changement climatique, replacer le citoyen au centre des actions et valoriser leurs initiatives.</i></p> <p>Groupe habiter</p> <p><i>Développer une culture du paysage lié au changement climatique et garder la mémoire du passé et la culture du risque.</i></p> <p>Groupe paysage</p> <p><i>Ouvrir à de nouvelles orientations économiques en fonction des évolutions climatiques.</i></p> <p>Groupe économie</p>	<p>Orientation 10 : S'adapter au changement climatique</p> <p>Mesure 24 – Réinterroger les risques et les aménagements au regard des évolutions climatiques</p> <p>Mesure 25 – Renforcer les capacités d'adaptation</p>
<p><i>Mettre la priorité sur la réduction de la consommation énergétique. Aller vers un modèle fondé sur la sobriété, l'efficacité, puis le recours aux énergies renouvelables.</i></p> <p><i>Le PNR est un outil au service de décisions horizontales dans le domaine de l'énergie, pour être au niveau des citoyens.</i></p> <p>Groupe énergie</p> <p><i>Regarder la face cachée des productions (/ aux consommations d'énergie).</i></p> <p>Groupe économie</p> <p><i>Construire le paysage de la sobriété énergétique.</i></p> <p><i>Relier la politique énergétique à la préservation des paysages et de la biodiversité.</i></p> <p><i>Diversifier les modalités de productions énergétiques locales.</i></p> <p>Groupe paysage</p>	<p>Orientation 11 : Rester un territoire à énergie positive</p> <p>Mesure 26 – Accélérer la transition vers la sobriété</p> <p>Mesure 27 – Accompagner la mutation des infrastructures énergétiques vers le renouvelable</p>

IV - ANTICIPER LES MUTATIONS TERRITORIALES POUR REINVENTER L'AMENAGEMENT

Extraits des propositions de la concertation	Orientations et mesures du projet de charte
<p><i>Définir ou renforcer une identité, une signature forte du Parc pour porter haut une ambition et l'affirmer pour qu'elle soit le vecteur d'une action collective importante.</i></p> <p><i>Valoriser l'existant et la mémoire des lieux, la revitalisation des centre-bourg, en mobilisant la variété des savoir-faire, les matériaux et filières de matériaux.</i></p> <p>Groupe habiter</p> <p><i>Donner du pouvoir au Parc pour penser l'aménagement de nos territoires pour les rendre efficaces énergétiquement.</i></p> <p>Groupe énergie</p> <p><i>Limiter l'étalement urbain. Stopper l'extension urbaine et l'artificialisation des sols.</i></p> <p>Groupes habiter, agriculture</p>	<p>Orientation 12 : Faire de la transition sociétale et de l'identité patrimoniale le socle des politiques d'aménagement</p> <p>Mesure 28 - Adopter un développement urbain sans étalement</p> <p>Mesure 29 – Intégrer les nouveaux modes de déplacement et d'habiter dans les procédures d'aménagement</p> <p>Mesure 30- Mobiliser l'expertise locale en amont des projets d'aménagement.</p>
<p><i>Favoriser l'écoconstruction, les bâtiments à énergie positive, l'utilisation des ressources locales.</i></p> <p><i>Réhabiliter le patrimoine existant avec des aides significatives.</i></p> <p><i>Changer la vision des lotissements et revenir à des formes plus urbanisée.</i></p> <p><i>Intégrer et composer avec la nature en ville, la maîtrise de la consommation d'eau et d'énergie</i></p> <p>Groupe habiter</p>	<p>Orientation 13 : Adapter l'architecture et l'urbanisme aux mutations</p> <p>Mesure 31 - Repenser la conservation et l'évolution du patrimoine bâti</p> <p>Mesure 32 - Favoriser l'écoconception des aménagements</p> <p>Mesure 33 - Encadrer la signalétique et la publicité</p>